

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 avril 2008

### « *Mieux agir au sein du CHSCT* » : une nouvelle offre de formation à distance de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) propose un nouveau dispositif de formation à distance, destiné aux représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et aux délégués du personnel (DP) exerçant les mêmes missions dans les petites entreprises. Cette nouvelle offre intitulée « *Mieux agir au sein du CHSCT* » complète la formation dispensée par les organismes agréés, donne accès à une information de référence, entraîne les participants à l'analyse de cas concrets et vise à développer l'efficacité des membres de CHSCT dans leurs missions.

Les contenus de formation, rassemblés sur un cédérom, sont structurés autour de cinq modules pédagogiques composés de fictions animées, d'écrans d'information interactifs, d'exercices auto-évaluatifs. Une mise en application des acquis s'effectue par la réalisation de travaux personnels.

Grâce à son réseau de tuteurs – une trentaine de préventeurs institutionnels, de préventeurs d'entreprise et de formateurs – l'INRS assure un suivi pédagogique personnalisé des apprenants. Pour rompre l'isolement et créer une dynamique collective, les échanges se font par courrier électronique, par forums, par conférence téléphonique ou *via* un site en ligne dédié. Des sessions de regroupement peuvent également être organisées dans plusieurs régions.

Le coût de la formation est pris en charge par l'INRS pour les apprenants dont l'entreprise cotise au régime général "Accidents du travail / maladies professionnelles" de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Il est de 351 € nets (exonération de TVA) pour les apprenants dont l'entreprise ne cotise pas au régime général, pour les apprenants des organismes de formation et pour ceux qui s'inscrivent à titre individuels.

La prochaine session de formation se déroulera du 6/10/2008 au 13/03/2009 (date limite d'inscription le 31/07/2008).

Informations et inscriptions en ligne sur le site [www.ead-inrs.com](http://www.ead-inrs.com).

*Référence en matière de prévention des risques professionnels, l'INRS est un centre-ressource pour la protection de la santé et la sécurité de l'Homme au travail.*